



# Le Poulainvillois

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30  
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone :  
03.22.43.26.16

Site Internet :  
[www.ville-poulainville.fr](http://www.ville-poulainville.fr)

Messageries :  
m.caridroit@amiens-  
metropole.com  
blandurel@ville-  
poulainville.fr

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11 h  
à 15h
  - Samedi de 10h30 à 12h
- Téléphone : 03.22.43.46.19

Edito.	1
Réunion de conseil municipal du 20 février 2020.	2-3- 4
La vie municipale. La vie associative. Information.	5-6 7 8

## ÉDITO

*En cette fin de mandat, mon premier mot est destiné à remercier l'ensemble des élus et les adjoints du conseil municipal qui ont œuvré pour vous, Poulainvillois, souvent dans un esprit constructif et avec la volonté d'agir en plaçant toujours l'intérêt général au cœur de nos actions.*

*Ils ont été présents au quotidien dans les domaines de la voirie, du scolaire, du social, de l'embellissement, de l'associatif, du culturel ou de la communication.*

*Mes remerciements vont aussi aux employés communaux qui ont accompagné l'équipe municipale afin de garantir le service public attendu et la réalisation des projets communaux.*

*Enfin je remercie les Associations communales, et les bénévoles qui, grâce à leur dynamisme contribuent à faire de Poulainville, un lieu animé, convivial et riche en animations où il fait bon vivre.*

*Le Maire, Claude VITRY*

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020****Approbation du Compte de Gestion 2019**

Après lecture du compte de gestion 2019 celui-ci est voté à la majorité (1 abstention) voir document page suivante.

**Approbation du Compte Administratif 2019**

Monsieur HEMBERT Christian est nommé Président pour le vote du compte administratif. Monsieur le Maire est sorti afin que l'assemblée délibère. Après délibération, le compte administratif 2019 est voté. Le détail de ces comptes 2019 est présenté en page 3. 1 abstention.

**Affectation de résultats de 2019 sur 2020**

Voté à l'unanimité.

**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

Comme chaque année, selon les sources de l'INSEE, une augmentation est possible pour l'année suivante. Pour 2021, le conseil municipal décide d'augmenter le taux de 1.5% Voté à l'unanimité.

**Création d'un poste permanent à temps complet**

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, le conseil municipal vote à l'unanimité cette création de poste déjà pourvu actuellement à temps non complet. Le tableau des effectifs en sera modifié.

**Baux professionnels Maison de santé**

Il est proposé d'établir un bail par preneur pour une durée de 6 années, moyennant un loyer de 12 € par mètre carré, auquel s'ajoutent les charges d'exploitation (entretien et consommations). Voté.

**Convention frais de scolarité.**

La commune de Poulainville a validé une demande de dérogation pour permettre à une famille de Poulainville d'inscrire son enfant à l'école de Bertangles. Les frais de scolarité seront supportés par la commune de Poulainville, à compter du 01 septembre 2020 (593.28 €).

**Convention plateformes multi-services**

Il est proposé au conseil municipal la reconduction de la plateforme multi-services qui a été adoptée par le conseil communautaire d'Amiens-Métropole, lors de sa séance du 24 octobre 2019. Voté.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FÉVRIER - suite.

## Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Poulainvilloise

L'Association Sportive Poulainvilloise organise son gala le samedi 30 mai 2020 dans le but de présenter le travail des 112 danseuses. Pour faire face aux dépenses des moyens techniques nécessaires mis en œuvre, l'association sollicite la commune pour une subvention de 1000 €. Voté.

## Accès temporaire de chantier

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de construction sur la parcelle ZS 46, la commune est sollicitée pour autoriser la création d'un accès de chantier depuis le chemin des Aubivats.

Il est proposé sur le linéaire, entre la RD n°933 et l'accès chantier, soit environ 150 mètres, sur le chemin des Aubivats d'élargir la bande de roulement à 6 mètres, (en fonction des emprises réelles du domaine public, constatées par bornage). La structure de la chaussée serait renforcée pour permettre de supporter le trafic des poids lourds. En fin de chantier, si besoin, la bande de roulement serait refaite. Les travaux sur le tronçon du chemin des Aubivats seront portés et financés en totalité par YNSECT. Voté.

## POULAINVILLE - BUDGET COMMUNAL 2019 REALISE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018		847 132,97	REPORT EXERCICE PRECEDENT 2018		163 051,39
Dépenses de gestion courante	777 850,56		Dépenses d'équipement	1416 248,75	
Autres charges	3 681,76		Dépenses financières	24 670,62	
Opérations d'ordre entre sections	42 739,00		Opérations d'ordre entre sections	4 294,00	
<b>Total dépenses annuelles</b>	<b>824 271,32</b>			<b>1 445 213,37</b>	
Recettes de gestion courante		908 259,48	Recettes d'équipement		146 984,56
Autres produits		3 938,31	Recettes financières		1534 471,29
Opérations d'ordre entre sections		4 294,00	Opérations d'ordre entre sections		42 739,00
<b>Total recettes annuelles</b>		<b>916 491,79</b>			<b>1 724 194,85</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>824 271,32</b>	<b>1 763 624,76</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 445 213,37</b>	<b>1 887 246,17</b>
			RESTES A REALISER	1 334 230,32	354 860,97
			INVESTISSEMENT + RESTES A REALISER	2 779 443,69	2 242 107,21
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		939 353,44	BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	537 336,48	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					<b>402 016,96</b>

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FÉVRIER - suite.

POULAINVILLE - BUDGET COMMUNAL 2019 REALISE (et détaillé)

TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES (1)		TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES (2)	
824 271 €		916 492 €		1 445 213 €		1 724 195 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations ordre entre sections 42 739 €</li> <li>Charges financières: 508 €</li> <li>Chges exceptionnelles: 3174 €</li> <li>Autres chges courantes 65 608 €</li> <li>dont indemn élus</li> <li>Atténuation de produits: 2138 €</li> <li>Charges de personnel 291 374 €</li> <li>dont: Salaires, Charges sociales</li> <li>Charges générales 418 730 €</li> <li>dont: Energie, Alimentation, Pièti équipement, Prestations de service, Entretien bâtiments et voirie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres produits 19 925 €</li> <li>Dotations et participations 65 922 €</li> <li>dont dotation DGF</li> <li>Produits financiers: 3 €</li> <li>Produits exceptionnels: 3 935 €</li> <li>Produits ordre entre sections 4 294 €</li> <li>Impôts et taxes 752 132 €</li> <li>dont: Taxes foncières et habitations, Taxes droits de mutation, Taxes sur pylônes, Taxes sur publicité</li> <li>Produits de services 63 361 €</li> <li>Atténuation de charges: 6 920€</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement emprunts 24 671 €</li> <li>Fonds de concours 89 028 €</li> <li>Op entre sections 4 294 €</li> <li>Immo incorporelles 12 030 €</li> <li>Immo corporelles 231 524 €</li> <li>Electrification, Matériel - mobilier, installations générales</li> <li>Immobilisations en cours 1 083 666 €</li> <li>Achat maison, Electrification, Matériel - mobilier, installations générales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sub d'investissements 146 879 €</li> <li>Op ordre entre sections 42 739 €</li> <li>Immo corporelles 106 €</li> <li>Dotations fonds divers 1 534 471 €</li> <li>dont: FCTVA, Taxe aménagement, Excédent fonctionnement</li> </ul>	
(1) Excédent de fonctionnement reporté de 2018: 847 133 €				(2) solde d'exécution positif reporté de 2018: 163 051 €			

Réunion du conseil municipal du 20 février 2020

09 MARS : OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTÉ

La municipalité s'était engagée sur la volonté de maintenir une offre de soins dans la commune.

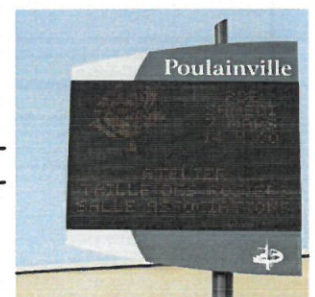
C'est chose faite avec la maison de santé qui ouvrira ses portes, rue de la Pommeraie, le 09 mars prochain. Elle accueillera dans un premier temps le docteur Estelle Fangeat-Parmentier (installée actuellement dans les locaux de la mairie) ainsi que Sébastien Humbert, infirmier. Deux cabinets étant encore disponibles, la municipalité espère proposer aux Poulainvillois une offre de soins plus large dans les prochains mois.



LE PANNEAU D'INFORMATIONS EST FONCTIONNEL

L'accouchement a été long mais le panneau est lumineux.

Aujourd'hui le panneau permet de diffuser des informations communales d'intérêt général et d'accompagner les associations pour promouvoir leurs manifestations.



## LA VIE MUNICIPALE

**HAUTS DE FRANCE PROPRES : ENSEMBLE NETTOYONS NOTRE TERRITOIRE**

Vous qui êtes soucieux de la préservation de la nature et de l'environnement, nous vous donnons rendez-vous devant la mairie de Poulainville le **samedi 07 mars à 9 h 00**. La matinée se terminera par le partage du verre de l'amitié.

*Pour votre sécurité, merci de vous munir de gants et gilets fluorescents. Des équipements seront fournis aux volontaires qui n'en seraient pas pourvus.*

**PRÉVENTION AU PRÉJUDICE DE PERSONNES ÂGÉES**

Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Somme nous informe, dans le cadre de la prévention, de préjudices causés à des personnes âgées de la Somme :

Des individus se présentent au domicile de leur victime pour leur vendre un produit. L'un des leurs trouve un prétexte pour entrer dans la maison. Il en profite pour fouiller différentes pièces et emporte économies et objets de valeur.

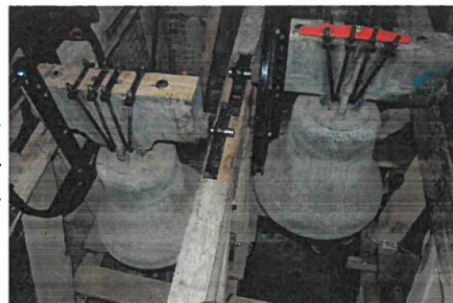
Les conseils de la Gendarmerie sont les suivants :

- Demander au vendeur sa carte professionnelle,
- Ne laisser entrer aucun inconnu dans son domicile,
- Alerter et informer les personnes âgées de son entourage,
- Signaler tout comportement suspect ou insistant au 17.

**NON, LES CLOCHES NE SONT PAS FOLLES**

Comme chaque année, les cloches de l'église sont vérifiées. Fin janvier, la société BODET est intervenue pour une maintenance plus importante : des roulements, des paliers et le mécanisme électrique nécessitaient leur remplacement. De nombreux tests d'angélus ou de glas ont donc été réalisés.

Nos 3 cloches qui datent de 1875 : Catherine-Justine-Sidonie, Florentine-Alfrède-Aline et Julia-Honorine Sauvée fonctionnent maintenant "à la volée" pour un son plus mélodieux.

**DONNEZ DES AILES À VOS RÊVES : 9 ET 10 MAI**

Didier, Poulainvillois et trésorier de l'aéroclub de Picardie vous propose de participer à 20 000 lieux dans les airs, la plus grande kermesse aéronautique du Nord de la France. Elle se déroulera sur l'aérodrome d'Amiens-Glisy les 9 et 10 mai de 10 h au coucher du soleil.

Le thème de l'année est : Aviation-Jeunes (Amiens for Youth) et Développement Durable, avec présentation de tous types de véhicules électriques : trottinettes, motos, bus de ville et même l'avion. De multiples animations sont proposées en dehors des vols en avions planeurs et ULM.

Les bénéficiaires permettront de financer des vols à destination de personnes en situation de handicap lors du 15ème Handivol qui se déroulera en septembre.



## LA VIE MUNICIPALE

## TROUBLES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX : UN PEU DE RESPECT !

Le code de la santé publique, dans l'article R1334-31 définit la nuisance sonore comme suit : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ; que la personne soit, elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose ou d'un animal dont elle a la garde ou la responsabilité".

De jour comme de nuit, on ne doit pas laisser hurler de façon répétitive ou prolongée un ou plusieurs chiens. Ainsi, le propriétaire se doit de rechercher la cause des aboiements et d'y porter remède : des solutions existent.

Un chien offre beaucoup de plaisirs à son maître, mais aussi parfois quelques désagréments. Ce ne sont pas les voisins qui doivent supporter ces inconvénients. En promenade, un chien qui fait ses besoins est normal, mais le propriétaire a l'obligation de ramasser les déjections.



## RAPPEL RÉGLEMENTANT LE BRUIT : arrêté municipal du 15 septembre 2016.

Avec l'arrivée du printemps, les travaux de jardinage et d'entretien des haies vont redémarrer. Tous travaux tels que les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou tous dispositifs bruyants ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## LA VIE ASSOCIATIVE

## L'ASP EST FIERE DE SON GROUPE "DANSE ADOS"

Pour leur première participation, le groupe "Danse Ados" de l'Association Sportive Poulainvilloise a remporté le premier prix de la catégorie de danse au concours de talents organisé par la ville de Moreuil le 08 février dernier. Toutes nos félicitations à Isabelle et ses danseuses.

Réservez dès maintenant 2 dates :

- Gala de danse annuel le samedi 30 mai à 20 h 30 à la salle des fêtes.
- Nouvelle édition de la course solidaire le dimanche 14 juin avec une course pour enfants de 4 à 6 ans et un relais pour enfants de 7 à 11 ans avec ados ou adultes.



## LA VIE ASSOCIATIVE

## POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE VOUS PROPOSE DEUX SORTIES

- **Le samedi 28 mars** : Piscine musée d'art et magasins d'usine à Roubaix. Départ à 8 h et retour vers 20 h. Date limite d'inscription : 13 mars.
- **Le samedi 25 avril** : Parc de Keukenhof et corso fleuri aux Pays-Bas. Départ à 5 h et retour vers 22 h. Date limite d'inscription : 10 avril.

Informations détaillées, tarifs et bulletins d'inscription sont présentés dans le tract distribué par l'association. Pour tout renseignement, contacter le 06.07.96.25.80 ou 06.12.95.19.74



## L'ECOLE DE MUSIQUE CANTABILE VOUS INVITE A QUATRE SPECTACLES DANS LE CADRE DU TEMPS FORT CANTABILE

- François Caillot solo le **dimanche 08 mars à 16 h 30** (rappel). Il interprétera ses propres chansons et quelques standarts de la musique française et du monde. Participation libre. Ecole de Musique.
- La voix coquine le **dimanche 15 mars à 16 h 30** : un itinéraire coquin à travers les siècles illustré par des histoires, des contes, des chœurs, des chansons... Participation libre. Ecole de Musique.
- "Orphée aux enfers", opéra-féerie le **samedi 28 mars à 20 h 30**. "Orphée aux enfers", est le premier grand succès de Jacques Offenbach. Tout brille dans cet opéra, tout est prétexte à chansons, la verve satirique de son livret autant que la qualité de sa partition musicale sont proprement jubilatoires. Ecole de musique.
- Concert des élèves de l'école de musique le **dimanche 29 mars à 15 h 30**, toujours dans le cadre du "Temps fort Cantabile". Entrée libre.



**CORONAVIRUS : DISPOSITIF D'INFORMATION**

Pour connaître l'évolution de l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, contactez le 0800 130 000 (gratuit) ou [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**Coronavirus 2019 n-CoV****Information****POUR MIEUX COMPRENDRE****1 Qu'est-ce que le coronavirus 2019-nCoV ?**

Les coronavirus constituent une famille de virus, à l'origine chez l'homme de maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires graves.

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019.

**2 Quelles sont les zones à risque ?**

Les premiers cas ont été détectés dans la province de Hubei (Chine).

La situation est évolutive. Avant tout voyage consulter la rubrique **Conseils aux voyageurs** sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)

**3 Quels sont les modes de transmission ?**

Les infections pulmonaires à coronavirus se transmettent par voie aérienne (postillons, toux...) **lors d'un contact étroit et rapproché** avec une personne malade.

Aucune transmission via des objets n'a été rapportée à ce jour.

**4 Quels sont les premiers symptômes ?**

Fièvre, toux, difficulté à respirer survenant dans les 14 jours après le retour d'une zone où circule le virus.

**5 Comment peut-on se protéger ?**

> pour les personnes malades, le port du masque chirurgical est recommandé afin d'éviter de diffuser la maladie par voie aérienne.

> pour les personnes non malades le port de ce type de masque n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée.

> les professionnels de santé en contact étroit avec les malades doivent utiliser des équipements de protection spécifiques.



Le lavage des mains est recommandé dans tous les cas.

**6 Que doit faire une personne de retour d'une zone à risque ?**

Au retour d'une zone où circule le coronavirus

En cas de fièvre, de toux, de difficultés à respirer dans les 14 jours après le retour



**Contactez le Samu-centre 15 en signalant ce voyage**



**Ne pas aller** directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital, évitez tout contact avec votre entourage

**7 Quels sont les traitements ?**

La prise en charge repose sur le traitement des symptômes mis en œuvre dans les établissements de santé identifiés.

**Vous avez des questions ?**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>  
 Pour plus d'informations : 0 800 130 000 (appel gratuit)

